



GARANTIE
CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE

Téléphone : 514 657-2333
Sans frais : 1 855 657-2333
Courriel : info@garantiegr.com

7171, rue Jean-Talon Est, bureau 200
Montréal (Québec) H1M 3N2

GarantieGCR.com

TRAVAUX PRIS EN CHARGE PAR L'ADMINISTRATEUR

Numéro de dossier : 182371-
Numéro de devis : 1535
Adresse du bâtiment : Laval
Bénéficiaires :

Alain Quessy
Bureau: 514 657-2333,218

Date : 2021-09-20

Documentation à compléter par le soumissionnaire pour fin de processus d'appel d'offres.

- Description des services requis :
- Nom et coordonnées du responsable chez le soumissionnaire :
- Coordonnées du bâtiment à l'endroit des services rendus :
- La soumission devra nous être acheminée au plus tard deux semaines suivant la remise des documents par GCR:

Prendre note que GCR n'est tenue d'accepter ni la plus basse soumission ni aucune autre des soumissions qui lui sont présentées. Elle se réserve en outre le droit de rejeter toutes les soumissions reçues et faire, si elle le juge à propos, une nouvelle demande de soumissions, le tout sans que GCR ne soit tenue responsable envers les soumissionnaires.

POINTS EN TRAVAUX

Vous trouverez ci-joint copie du devis que nous avons préparé pour le projet. Nous joignons également à la présente un rapport d'expertise qui comporte des informations additionnelles concernant l'état des lieux. Lors de la préparation de votre soumission, vous devrez également tenir compte du contenu du rapport d'expertise, incluant entre autres des exigences mentionnées le cas échéant concernant la méthode correctrice et/ou l'exécution des travaux.

CONTENU OBLIGATOIRE DE LA SOUMISSION

- Pour un appel d'offres, le coût avant les taxes, le montant de la TPS et de la TVQ ainsi que le montant global pour la réalisation du projet ; pour un appel de qualification, le taux horaire
- Le descriptif et la ventilation des éléments incluant les quantités.
- L'échéancier du projet
- La preuve que le soumissionnaire détient la licence appropriée.
- Un certificat d'assurances conforme aux exigences du projet ou pour la qualification
- L'attestation de revenu Québec

NOTES GÉNÉRALES

Sauf indications contraires, l'entrepreneur doit fournir tous les matériaux, l'entreposage, la main-d'œuvre, l'outillage, l'équipement, le transport et les installations temporaires qui sont nécessaires à l'exécution complète des travaux.

L'entrepreneur est tenu de respecter les normes, lois et règlements fédérales, provinciales et municipales en vigueur. Les travaux devront être conformes au Code de Construction du Québec, édition 2010 (CCQ).

Les produits, les matériaux, les appareils, les équipements et les pièces utilisés pour l'exécution des travaux doivent être neufs, en parfait état et de la meilleure qualité pour les fins auxquelles ils sont destinés.

L'entrepreneur doit suivre les strictes recommandations écrites du fabricant pour l'entreposage, la manutention et la mise en œuvre des matériaux et des produits manufacturés.

La mise en œuvre doit être de la meilleure qualité possible, et les travaux doivent être exécutés par des ouvriers de métier, qualifiés dans leurs disciplines respectives, conformément aux lois et règlements en vigueur.

À moins d'indication contraire, tous les matériaux remis en état ou remplacés doivent être semblables à ceux d'origine. En cas de non-disponibilité de ces derniers, ceux-ci doivent être substitués par des comparables à valider avec les bénéficiaires.

Tous les points doivent être coordonnés entre eux. Le montant alloué pour des travaux communs à plusieurs points doit être partagé au prorata, le cas échéant.

Le relogement, le déménagement et l'entreposage des biens dans la zone d'intervention sont de la responsabilité des bénéficiaires et doivent être coordonnés avec l'entrepreneur, préalablement avant l'exécution des travaux, le cas échéant.

La demande de permis auprès de la municipalité est de la responsabilité des bénéficiaires et doit être coordonnée avec l'entrepreneur, préalablement avant l'exécution des travaux, le cas échéant.

Le sommaire des travaux énuméré au présent document n'est pas limitatif, ni à l'étape de la demande de soumission ni au moment de l'exécution des travaux. D'autres solutions acceptables pourraient être exécutées pour atteindre la performance ou les résultats souhaités, lesquelles devront être discutées préalablement avec le chargé de projet aux travaux de la GCR.

POINTS EN TRAVAUX

1. Demande de parachèvement

EXTERIEUR

- Installation de revêtements de CanExel et de vinyle
- Retrait des pigeons et des nids de pigeons dans les corniches et le comble, nettoyages et désinfection des éléments affectés par les excréments et remplacement de l'isolant souillé
- Installation des fascias et soffites
- Nettoyage des revêtements et surfaces
- Installation des gouttières;
- Scellement des ouvertures
- Installation des luminaires et des prises électriques manquants
- Remplacement de la porte d'entrée
- Installation des moustiquaires sur toutes les fenêtres et la porte fenêtre coulissante
- Construction du balcon arrière et installation des garde-corps
- Installation des garde-corps au balcon avant
- Nivellement du terrain aux abords du bâtiment afin d'éliminer les pentes dirigées vers la fondation*.

INTERIEUR

- Application de la peinture sur les murs, plafonds et portes du rez-de-chaussée, de l'étage et du sous-sol, de même que du garage
- Installation du revêtement de plancher de bois franc au rez-de-chaussée et à l'étage
- Installation du revêtement de plancher flottant au sous-sol
- Installation des plinthes et des moulures quarts-de-rond
- Installation des appliqués muraux pour prises et interrupteurs
- Installation des luminaires de la cuisine et de la salle à manger ;
- Installation des portes intérieures et leur quincaillerie
- Installation de la hotte de la cuisinière
- Installation de la cloison vitrée de la douche de l'étage;
- Installation de miroirs dans les deux salles de bains et la salle d'eau
- Fosse de retenue à compléter et mise en fonction de la pompe ;
- Installation de l'échangeur d'air et du panneau de contrôle et mise en fonction
- Installation du climatiseur avec évaporateur dans la descente de l'escalier menant à l'étage
- Installation des ventilateurs des deux salles de bain et de la salle d'eau
- Mise en fonction du chauffe-eau
- Remplacement du cadrage de la fenêtre de la chambre arrière gauche située au sous-sol;
- Installation des composantes de motorisation de la porte levante du garage

